

Bruxelles, le 31 mai 2018
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0194 (COD)**

**9589/18
ADD 1**

**GAF 23
FIN 422
CADREFIN 59
CODEC 917**

PROPOSITION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	31 mai 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 369 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027 (programme Pericles IV)

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 369 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2018) 369 final - ANNEXE



Bruxelles, le 31.5.2018
COM(2018) 369 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**établissant un programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation,
pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage pour la période 2021-2027
(programme Pericles IV)**

{SWD(2018) 281 final}

ANNEXE

INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Le programme fera l'objet d'un suivi étroit sur la base d'une série d'indicateurs destinés à mesurer le degré de réalisation des objectifs généraux et spécifiques du programme et en vue de réduire les frais et les contraintes administratifs. À cette fin, des données seront collectées en ce qui concerne les indicateurs clés suivants:

- (a) nombre de faux euros détectés;
- (b) nombre d'ateliers clandestins démantelés; et
- (c) retours donnés par les participants aux actions financées par le programme.

Les données et les informations destinées à alimenter les indicateurs clés de performance sont collectées chaque année par les acteurs suivants:

- la Commission collecte les données relatives au nombre de pièces et billets en euros contrefaits;
- la Commission collecte les données relatives au nombre d'ateliers de contrefaçon démantelés;
- la Commission et les bénéficiaires du programme collectent les données relatives aux retours donnés par les participants aux actions financées par le programme.